

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 1^{er} octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le premier octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- **Communauté d'Agglomération d'Épinal**
 - Demande de versement du Fonds de Concours
- **Commune**
 - Décision modificative n° 3 –section d'investissement 202
- **Forêt :**
 - Budget – reprise du résultat de fonctionnement 2013
 - État d'assiette des coupes de l'exercice 2015
 - Vente des grumes façonnées – vente en cession amiable des autres produits aux habitants
 - Vente en cession amiable après façonnage de la totalité des produits aux habitants
- **Vente de fournitures et matériels scolaires**
- **Bâtiments communaux**
- **Questions diverses**

Convocation adressée le : 26 septembre 2014

Présents : Les membres du Conseil Municipal sauf :

Absents :

M. Julien POTHIER,
M. Anthony LANGEVIN

Représentés :

M. Julien POTHIER donne procuration à M. Jean-Maurice THAILLARD,
M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Marie-Paule MASSON.

Secrétaire : Mme Marie MATHIEU

Les membres du Conseil Municipal à 9 voix approuvent le compte rendu de la réunion du 28 août 2014 et 2 voix contre (Mme Marie-Paule MASSON et M. Anthony LANGEVIN) car Mme le Maire n'a pas voulu inscrire deux alinéas dans les questions diverses.

N° DCM 84/2014	<u>Bâtiments communaux</u>
--------------------------	-----------------------------------

Suite à la réunion du 29 septembre 2014 où les membres du Conseil Municipal présents ont rencontré les différentes personnes ayant un projet sur notre commune, à savoir :

- 1) Création d'un salon de coiffure et d'esthétique en lieu et place de la bibliothèque place de l'Église, celui-ci devrait ouvrir ses portes au 1^{er} mars 2015.

- 2) Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles en lieu et place du rez de chaussée du bâtiment de l'école maternelle rue des Frères Mourot, celle-ci devrait ouvrir le 1er mars 2015.

Il est exposé ce qui suit :

M. Claude LHUILLIER, Adjoint, a rencontré le Commandant de protection du SDIS et M. DIDIERLAURENT de la Direction Départementale des Territoires.

Il explique que la commune devra effectuer des travaux :

1 - Pour le projet de salon de coiffure et esthétique :

- Electricité : pose d'un compteur intermédiaire et de plusieurs prises,
- Plomberie : surélévation du WC, mise place d'une barre d'appui et déplacement du lavabo,
- Travaux divers : mettre en accessibilité l'entrée du bâtiment.

Les autres travaux sont à la charge des locataires.

Mme le Maire informe qu'il est préférable d'établir dans un premier temps une convention d'occupation précaire plutôt qu'un bail, elle propose pour ce bâtiment un loyer de 300.00 € mensuel hors charges.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à 9 voix pour et deux voix contre (Mme Marie-Paule MASSON et M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTENT de louer le bâtiment communal pour la création d'un salon de coiffure

DECIDENT du montant du loyer de 300.00 €/mois hors charges (10 pour et 1 abstention M. LANGEVIN).

La bibliothèque communale sera transférée dans le bâtiment mairie-école en lieu et place de la classe élémentaire. Des travaux devront être également entrepris. Mme le Maire s'est rapprochée de la Médiathèque Départementale pour optimiser ce déplacement.

2 -pour le projet de maison d'assistantes maternelles :

- Electricité : pose d'un compteur intermédiaire,
- Travaux de maçonnerie : pour accéder au bâtiment création d'une rampe de 1,40 large ainsi qu'un garde-corps réglementaire. Une seconde rampe devra être réalisée pour accéder à la partie véranda
- Menuiserie : installation d'une porte coupe-feu

Les autres travaux sont à la charge des locataires.

Tout comme pour le salon de coiffure, il est préférable d'établir dans un premier temps une convention d'occupation précaire plutôt qu'un bail, Mme le Maire propose pour ce bâtiment un loyer de 150.00 € mensuel hors charges.

En plus des deux personnes précitées, Mme WISSEMBERG de la Protection Maternelle Infantile est venue sur place, elle approuve ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à 10 voix pour et une voix contre (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTENT la location du bâtiment pour la création d'une maison d'assistantes maternelles et à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDENT du montant du loyer de 150.00 €/mois hors charges

Mme le Maire précise que le projet de convention sera envoyé aux membres du conseil comme document de travail à approfondir lors d'une prochaine réunion.

N° DCM 85/2014	<u>Communauté d'Agglomération d'Épinal</u> Demande de versement du Fonds de Concours
--------------------------	--

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-IV,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal en date du 7 juillet 2014 relative au versement d'un fonds de concours pour ses Communes membres,
Vu le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,
Vu le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le versement d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

D'Autoriser Mme le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération pour l'opération suivante :

Aménagement de trottoirs rue principale et travaux de consolidation de la voie communale n° 4 avec renforcement de rives

D'APPROUVER :

1/ le plan de financement pour cette opération ci-après :

Montant total de l'opération (H.T.) 81 720.00 € (100 %)

Autres financeurs :

Financier 1 : Conseil Général des Vosges : à hauteur de 30 % soit 24 516.00 €

Financier 2 par fonds de concours

Communauté d'Agglomération d'Épinal : 4 398.00 € soit environ 5,38 %

Part autofinancement de la Commune : 52 806.00 € H.T. représentant 64,62 %

2/ le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

3/ la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour le versement d'un fonds de concours,

D'AUTORISER Mme le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal la convention de versement de ce fonds.

N° DCM 86/2014	<u>Budget Communal</u> Décision modificative n° 3
--------------------------	---

Mme le Maire informe que la section d'investissement, le compte 202 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme) n'étant pas assez approvisionnée suite à la réception de facture de l'entreprise OXYA qui a fait l'étude zonage d'assainissement liée à la révision globale du Plan Local d'Urbanisme soit un montant de 1 316.00 €

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

D – 2315 Installations, matériel et outillage techniques - 1 316, 00 €
D – 202 Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme + 1 316, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN),

ACCEPTTE la décision modificative n° 3.

N° DCM 87/2014	<u>Forêt</u> <u>Reprise de l’affectation du résultat</u>
--------------------------	---

Mme le Maire informe que la reprise de résultat de fonctionnement est erronée. En effet la délibération n° 31/2014 prise le 17 avril 2014 reprend la somme de **30 933.82 €** au lieu de **34 666.23 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTTE de rectifier le compte recette de fonctionnement

- 002 - résultat de fonctionnement reporté : + **3 732.41€**

DECIDE de laisser le budget forêt 2014 en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

N° DCM 88/2014	<u>Forêt</u> <u>Etat d’assiette des coupes de l’exercice 2015</u>
--------------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, donne lecture de la proposition de coupes établie par l’Office National des Forêts pour l’exercice 2015 dans la forêt Communale de Domèvre sur Avière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents

DEMANDE :

1/ à l’Office National des Forêts d’asseoir les coupes de l’exercice 2015 conformément au tableau ci-dessous :

Groupe	Parcelle UG (Unité de Gestion)	Type de Coupe
Amélioration	18	Bois d’œuvre
Amélioration	25 b	Bois d’œuvre
Régénération	9	Bois d’œuvre

Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'Assiette telle que prévue pour l'année 2015 pour l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.

2/ le martelage des parcelles 18, 25 b et 9.

N° DCM 89/2014	Forêt Vente des grumes façonnées Vente après façonnage en cession amiable des autres produits aux habitants
--------------------------	--

Suite à l'exposé de M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

FIXE :

1/ comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 20 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014,

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2014/2015
- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants à un prix unitaire H.T. de 10.28 €.

2/ comme suit la destination des coupes des parcelles 24 b figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2013 (13308101).

- Vente en cession amiable après façonnage des produits aux habitants au prix unitaire H.T. de 29.91 €

LAISSÉ à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

N° DCM 90/2014	Forêt <u>Affouages ouverts aux employés communaux</u>
--------------------------	--

M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, propose que les employés communaux n'habitant pas la commune puissent s'inscrire aux affouages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix voix pour et une voix contre (M. Anthony LANGEVIN).

ACCEPTÉ que les employés communaux qui le souhaitent puissent bénéficier des affouages communaux pour l'année en cours.

N° DCM 90/2014	<u>Vente fournitures et matériels scolaires</u>
--------------------------	--

Mme le Maire informe que Mme Émilie HUSSON, dernière Professeur des Écoles, souhaite acquérir un complément de fournitures et matériels scolaires, à savoir :

- Jeux de lettres et de chiffres JOCATOP
- Tableau blanc
- Tableau à picots
- 1 Pouf (Allemagne)
- Lettres à lacer

- Graffitis Editions SED support pédagogique en graphisme
- Répartiteur de casques et 5 casques

Coût total de 247.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

AUTORISE Mme le Maire à vendre à Mme Émilie HUSSON l'ensemble des fournitures et matériels scolaires pour un montant de 245.00 €

Questions diverses :

Mme Marie-Paule MASSON souhaite que les comptes rendus des commissions soient envoyés par mail à chaque conseiller.

Mme le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils peuvent venir en mairie en dehors des réunions auxquels ils participent, afin de se tenir informer.

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'Inspection d'Académie reçu en mairie le 1^{er} octobre informant du report de la date de consultation nationale sur le projet de socle commun de connaissances et de culture ainsi que du projet de programmes d'école maternelle prévue initialement le lundi 13 octobre 2014 après midi à la matinée du 15 octobre 2014. Les enfants n'auront pas classe ce mercredi matin.

Mme le Maire rappelle que le SCOT des Vosges organise 3 réunions territoriales de présentations du SCOT et propose que si des élus sont intéressés, ceux-ci se manifestent afin de proposer un co-voiturage.

Mme le Maire informe que le conseil d'école d'Uxegney aura lieu le jeudi 16 octobre de 20H00 à 22H00, Mme le Maire demande que Domèvre soit représenté par les personnes de la commission scolaire car elle participe, elle-même, à l'assemblée générale de l'Association Sainte Fleur qui a lieu à Domèvre sur Avière.

L'invitation sera envoyée aux membres de la commission.

Mme le Maire informe que le salon des collectionneurs aura lieu samedi 4 octobre à Darnieulles.

M. Nicolas HAYOTTE, informe que, mardi 30 septembre, en présence de MM. Jean-Maurice THAILLARD, Conseiller municipal délégué, Jérôme du Syndicat des Eaux de l'Avière, Gilles DEGUILI du SDIS et Thierry, employé communal, a été effectué le contrôle de toutes les bouches d'incendie sur le territoire. M. Nicolas HAYOTTE précise que tout s'est bien déroulé, qu'il y a lieu prévoir la peinture et la numérotation de chaque bouche.

Mme le Maire informe que le SMDEV a retourné un exemplaire du projet d'éclairage public coordonné aux travaux d'extension des réseaux pour alimenter le terrain de Mme BECLIER, Mme le Maire souhaite étudier ce projet et se laisse le temps d'en reparler avec les membres du Conseil Municipal.

Mme le Maire informe qu'une réunion du Conseil Communautaire a eu lieu le 29 septembre. Lors de cette réunion, le Conseil Communautaire a décidé d'allouer une participation pour l'achat d'un vélo à assistance électrique de bonnes qualités à hauteur de 20 % du prix d'achat du vélo neuf, plafonné à 500 € et correspondant à la norme NF ZN 15194.

Mme le Maire rappelle la réunion du CLH qui aura lieu le 9 octobre à UZEMAIN, elle propose le covoiturage (Mmes Muriel CUENIN et Noëlle HUGUENIN et M. Jean-Maurice THAILLARD) s'y rendront.

SAINTE FLEUR : Mme le Maire revient sur la manifestation de la Sainte Fleur qui a eu lieu le 28 septembre et précise que l'Abbé LAMBOLEZ était très content de sa préparation et de son déroulement.

Mme le Maire et les membres du Conseil Municipal décident de faire un pot de départ à la retraite pour Renald, ce pot aura lieu le vendredi 17 octobre 2014 à partir de 18H30.

M. Claude LHUILLIER rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il va falloir penser à la préparation du bulletin communal qui est distribué début mars de chaque année.

Mme le Maire rappelle aux élus que les comptes rendus des conseils communautaires sont à leur disposition en mairie.

Fin de la séance à 21 H 50

Muriel CUENIN	Joël JACQUEMIN
Nicolas HAYOTTE	Marie MATHIEU
Noëlle HUGUENIN	Julien POTHIER
Claude LHUILLIER	Jean-Maurice THAILLARD
Yvan RIVAT	Marie-Paule MASSON
	Anthony LANGEVIN

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie 8 octobre 2014 et transmis au contrôle de légalité le 08 octobre 2014

Le Maire
Noëlle HUGUENIN